

L'Assemblée générale de l'OTIF : les principaux points de l'ordre du jour

Les 25 et 26 septembre 2018, les États membres de l'OTIF se réuniront en Assemblée générale à Berne. Outre les 50 États membres et l'Union européenne, le Secrétariat de l'OTIF a invité à titre d'observateurs l'ensemble des associations et organisations internationales du secteur ferroviaire.

L'Assemblée s'exprimera sur les propositions examinées par la 26^e Commission de révision en février 2018 portant sur les modifications de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF). Si toutes les modifications sont adoptées, elles permettront d'adapter plus rapidement les dispositions de la COTIF aux innovations du secteur ferroviaire. Les contrats de transport internationaux de marchandises (RU CIM) pourront accompagner le mouvement de numérisation du rail. La compatibilité des règles techniques de l'OTIF (RU ATMF) avec la directive 2008/57/CE de l'Union européenne sur l'interopérabilité sera assurée. Enfin avec la création d'un nouvel appendice sur l'exploitation en sécurité des trains (EST), l'OTIF développera l'interopérabilité au-delà de l'UE, le passage de trains complets aux frontières et l'optimisation des procédures d'autorisation.

Ensuite l'Assemblée générale se prononcera sur la création d'un groupe de travail d'experts juridiques qui aura pour mission d'étudier les questions juridiques transversales liées au transport international et de devenir un forum pour l'harmonisation du droit ferroviaire.

Puis, l'Assemblée générale votera sur la modification de son Règlement intérieur et notamment sur la clarification des dispositions relatives à l'exercice du droit de vote par les organisations régionales. En effet, depuis l'accord signé entre l'Union européenne et l'OTIF et en vue d'autres potentiels futurs accords comme avec le Conseil de coopération du Golfe, le Règlement intérieur de l'Assemblée générale se doit d'être clair en matière d'exercice du droit de vote par les organisations régionales.

En toute fin de première journée, le mardi 25 septembre, lors d'un cocktail dînatoire, les délégations ainsi que de nombreux invités pourront célébrer les 125 ans du droit ferroviaire unifié et plus particulièrement l'anniversaire des premières dispositions relatives aux marchandises en trafic international ferroviaire (RU CIM et RID).

